

**Sommaire**

- 1 > L'enseignement professionnel et technologique : avenir du système scolaire français
- 2 > La filière technologique vue par le SNALC en Bretagne ...
- 3 > En direct des CPC
  - > CPC N°10 - Bois
  - > CPC N°15 - Commerce
- 4 > CPC N°16 Services administratifs
- 6 > CPC N°20 - Santé
- 7 > Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !
- 8 > Elections professionnelles
- 9 > Déclaration de pré-candidature

## L'enseignement professionnel et technologique : avenir du système scolaire français

Le SNALC a toujours dénoncé les affres du collège unique : le premier et le seul, il a démontré qu'accueillir toute une classe d'âge dans un établissement sans offrir une quelconque possibilité d'alternative aux élèves peu motivés par un enseignement général classique était une hérésie porteuse d'échec individuel et génératrice de violence collective. C'est pourquoi il a toujours prôné la nécessité d'offrir dès la 4<sup>ème</sup> à certains élèves une alternative par le biais des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technologiques.

De même, il a considéré que le maintien des trois voies d'enseignement au-delà du collège, professionnelle, technologique et générale, était la seule solution pour offrir à nos élèves une diversité de parcours qui permette à chacun de s'insérer dans le monde du travail et de s'épanouir en fonction de ses aptitudes et de ses goûts.

Bien sûr, ces positions ont toujours dérangé : les partisans du collège et du lycée uniques qui peuplent la nomenclature ministérielle au pouvoir depuis 30 ans et qui n'ont eu de cesse, sous couvert d'une prétendue égalité de traitement des élèves, mais en fait par souci d'économie budgétaire au détriment d'un enseignement professionnel et technologique jugé trop onéreux, de remettre en cause cette spécificité française.

**Dès lors, plus que jamais, alors que les prochaines élections du 20 octobre seront décisives pour la survie de notre organisation, il est donc impératif de vous mobiliser à cette occasion en votant pour la Liste d'Union à laquelle participera le SNALC-CSEN, afin que perdure un enseignement professionnel et technologique de qualité, seul à même de permettre la réussite de tous nos élèves.**

Certain de votre soutien, je vous transmets mes meilleurs vœux pour cette année décisive !

**François PORTZER**  
Président national du SNALC-CSEN

# La filière technologique vue par le SNALC en Bretagne ...



**Elle revient de loin notre filière technologique, cette exception française** qui constitue un véritable atout pour notre système éducatif et pour l'équité sociale de notre pays. Elle fut pourtant à plusieurs reprises dans le collimateur de projets ministériels soutenus par l'UNSA et le SGEN, deux organisations qui ne manquent jamais de promouvoir l'idée d'un lycée unique dans la continuité du collège actuel. Cela saute aux yeux, on a volontairement laissé se vider cette filière en reculant la mise en place des réformes nécessaires au regard des évolutions technologiques galopantes. Mais c'était sans compter sur la pugnacité de quelques syndicats qui, comme le nôtre, militent pour offrir à chacun de nos élèves un parcours scolaire à même de les valoriser. En 2009, c'est avec un plaisir non contenu que nous prenions connaissance du discours présidentiel sur la voie technologique.

Voici un extrait de ce discours qui annonça le sauvetage de cette filière et que nous pourrions revendiquer :

*" L'objectif est de créer pour notre pays un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur des métiers d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. Nous allons moderniser l'offre d'enseignement et la rendre plus lisible. C'est quand même extraordinaire (...) que dans le monde en révolution technologique permanente qui est le nôtre, les programmes de STI n'ont pas bougé depuis le début des années 1990 ! Heureusement que l'on prépare aux métiers de demain, qu'est-ce que cela serait si on préparait aux métiers d'hier ! 20 ans sans se poser la question de l'évolution des programmes de la série STI ! Nous avons besoin de techniciens supérieurs, nous avons besoin d'ingénieurs. La rénovation de la STI est un enjeu économique crucial pour notre pays. "*

Souhaitons que l'Inspecteur Général en charge des STI, M. Norbert Perrot, sans doute premier destinataire de ce pamphlet présidentiel, s'en soit remis depuis.

La réforme du lycée débutée cette année en classe de seconde nous conduit donc vers la mise en œuvre de celle des STI en septembre 2011. Tout vient à point

à qui sait attendre dit-on, mais la filière va malheureusement y laisser des plumes, beaucoup de plumes... Le dépoussiérage attendu a inévitablement été accompagné de mesures visant à restreindre les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement. Ces économies rendront possible le développement et l'expansion de la filière, affirme-t-on en haut lieu. **De cette nouvelle moulture on note une contradiction totale entre la volonté d'augmenter le nombre de scientifiques et de techniciens et le fait de vider les formations correspondantes de leurs contenus scientifique et technique. La conséquence directe de la diminution des horaires disciplinaires est la suppression prévisible de 7 000 postes, soit 20% de l'effectif actuel, bingo !**

**Autre pilule à avaler, celle des formations imposées aux collègues pressentis pour assurer l'enseignement de ces nouvelles formations.** Le ministère, qui a pourtant élaboré un copieux plan de formation pour préparer cette nouvelle rentrée, ne s'est pas doté des moyens financiers assurant efficacement sa mise en œuvre. De janvier à mai, ce ne sont pas moins de treize journées de formation qui seront organisées sans qu'il soit convenu de remplacer le moindre cours vaqué. Sur le terrain nous nous inquiétons évidemment de la réaction des parents d'élèves lorsqu'ils feront le compte des heures d'enseignement perdues. Autre indignation, les TZR sont bannis des centres de formations exclusivement réservés aux titulaires d'un poste fixe. Nous avons là une véritable discrimination professionnelle mais aussi la démonstration que la réforme engagée réduira bel et bien les effectifs d'enseignants. Les exclus préparent d'ores et déjà leur reconversion vers des disciplines d'accueil. Ironie de la situation, ce sont essentiellement des TZR qui assurent ces formations. Gageons que ceux-ci puissent rapidement être intégrés dans les équipes en charge des STI2D, mais quelle gratitude peut encore attendre un TZR de la part de notre administration ?

**Gaëtan MALEJACQ**  
Académie de Rennes

# En direct des CPC

## **CPC n°10**

### **Métiers du bois**

#### **Compte rendu de la réunion du 15 décembre 2010**

##### **Référentiel du nouveau bac pro**

M. Gazeau a présenté le référentiel du nouveau bac pro qui sera, très certainement, baptisé Bac Pro Agencement de l'Espace Architectural. Espace remplace environnement qui semblait poser un problème (un bac pro ne "peut" avoir le même intitulé que le BTS).

Quelques points ont été débattus sur les contenus sans conséquence sur le texte.

L'I.G. présent, apparemment, veut donner comme consigne pour la rentrée 2011, la mise en place uniquement de transformation des sections de BT en bac pro. Puis 2012 pour les autres...

L'académie pilote n'a pas été décidée. Il va résulter de cette création, la création d'un BEP qui aura pour particularité de ne pas valider de compétences professionnelles car il n'y a pas de sortie à ce niveau.

L'ouverture de ce nouveau bac pro se fera bien à la rentrée 2011.

Il va y avoir une modification du règlement d'examen des autres bacs pro de la filière : afin de rester pon-

ctuelle, l'épreuve E11 va devenir E21 ; le module E1 sera en CCF et le module E2 en épreuve ponctuelle.

L'éco-gestion va également faire l'objet d'une épreuve indépendante (rénovation de l'éco-gestion).

##### **Questions diverses :**

- Il est demandé une rénovation du niveau IV en ébénisterie. L'I.G. ne "souhaite" plus les 2 diplômes (à demi mot) : Bac pro A.M.A. option ébénisterie et le B.M.A. ébénisterie.

- Une réflexion est également demandée pour moderniser le BP Menuisier et charpente, dont le contenu semble en partie obsolète.

Pour ces deux chantiers, une réflexion au niveau des représentants professionnels de branche est demandée en premier.

- Il a été proposé que M. Sourisseau continue à assurer la présidence de la 10<sup>ème</sup> CPC.

**Wilfried MARIE**  
*Académie de Besançon*

## **CPC n°15**

### **Commerce et services**

#### **Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2011**

##### **BTS "commerce international à référentiel commun européen"**

Modification des coefficients des épreuves U21 et U52 : transfert d'un point de coefficient de U21 vers U52 car les dispositions actuelles s'avèrent très difficiles à appliquer. Les épreuves en elles-mêmes ne changent pas : il y a toujours une épreuve de négociation en langue étrangère, mais c'est le partage de la note entre négociation et LVA qui disparaît. Approbation unanime.

##### **Mention complémentaire "vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat" :**

Cette mention a été créée à la demande des GSSB (grandes surfaces de bricolage). Les flux restent très faibles avec un effectif de moins de 25 candidats par an (apprentissage et formation continue confondus), en majorité originaires du nord.

On suppose que le recrutement se fait davantage au niveau BTS.

Il est demandé à la représentante des employeurs un point sur ce sujet pour la prochaine réunion.

##### **Modularisation des BTS :**

Une expérimentation va être conduite pour trois ans à compter de la rentrée 2011 à la demande de Valérie Péresse sur une sélection de cinq BTS :

- Commerce international à référentiel commun européen (CPC 15)
- Transport et prestations logistiques (CPC 11)
- Bâtiment (CPC 5)
- Travaux publics (CPC 5)
- Maintenance et automatismes industriels (CPC 3)

Les quatre derniers sont en cours de rénovation.

R. Maniak justifie l'expérimentation par la recherche de fluidité pour :

- Les étudiants qui abandonnent la faculté
- Les élèves de BTS qui ne finissent pas le BTS ou plus souvent qui poursuivent après le diplôme
- Faire fonctionner les ECTS !...

RM précise que pour définir les modules, on part du référentiel d'activités professionnelles et de la certification

# En direct des CPC (suite)

existants. On rencontre deux types de problèmes : l'organisation pédagogique et le système de certification.

Long échange sur le CCF dont Valérie Péresse veut accroître la part dans l'obtention du BTS et où l'on apprend que le CCF fait l'objet d'une mission d'évaluation à l'inspection générale. On constate une fois de plus le fossé qui sépare l'IG de la réalité des établissements. J-M Panazol affirme que le CCF est mis en place quand la majorité d'une classe a acquis les compétences à évaluer (ndlr : faux puisque l'organisation est si compliquée qu'on procède en fait à des sessions internes d'examen planifiées bien souvent dès le début d'année !). R Maniak affirme quant à lui que les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du CCF dans le BTS MUC résident dans le fait que seulement 9000 candidats sur 24000 proviennent d'établissements habilités au CCF, et que donc l'année se finit le 15 mai puisque les enseignants sont contraints de faire passer les 15000 autres candidats en épreuves ponctuelles (ndlr : CQFD : cherchez l'erreur !).

Le ministère affirme enfin que la modularisation ne changera rien au contenu des formations mais fera l'objet d'annexes au règlement d'examen. JMP dirige l'équipe

de l'Inspection Générale chargée de l'évaluation de cette expérimentation et RM celle qui définit la modularisation pour les disciplines professionnelles du BTS CI. Il semble que l'équipe chargée de la modularisation pour les disciplines générales soit moins avancée dans ses travaux. On souligne l'urgence puisque l'expérimentation commence à la prochaine rentrée.

Le SNALC fait part de son scepticisme quant aux expérimentations et redoute une semestrialisation du BTS. Il demande une présentation des flux d'étudiants concernés : on peut dès maintenant estimer que le flux principal se situe de l'université vers les STS. La réponse sera présentée à la prochaine réunion.

## Questions diverses :

On demande un état des lieux sur les CAP de la 15<sup>ème</sup> CPC. Il sera fait lors de la prochaine réunion.

Prochaine réunion fixée au vendredi 1<sup>er</sup> avril de 10 h à 13 h.

**Anne-Marie LE GALLO-PITEAU**  
*Académie de Lyon*

## CPC n°16

### Services administratifs

#### Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2010

#### Présentation de la définition des épreuves et du règlement d'examen du BTS Informatique de Gestion rénové en BTS Service Informatique aux Organisations :

Afin de développer la professionnalité souhaitée par les professionnels, le principe des stages en organisation est rendu systématique, complété par des PPE (Projets Personnels Encadrés). 12 semaines de professionnalisation sont instaurées sur la période de formation de 2 ans. Le référentiel d'économie – droit – management est spécifique au BTS SIO compte tenu de la spécificité de la branche et de son évolution (rapidité de l'évolution dans les NTIC et nécessité de prendre en compte l'éthique en la matière). Les épreuves E3, E4, E5 et E6 nous sont brièvement présentées en survolant les annexes fournies lors de la convocation. Il est précisé que l'épreuve E1 reste commune à l'ensemble des BTS tertiaires mais à la demande des professionnels, une sous épreuve de culture numérique (E121 et E122) est instaurée avec un entretien oral comptant pour 50 % de la note du CCF. En effet, la culture numérique est en perpétuelle évolution et les candidats doivent se l'approprier. L'épreuve E2 de mathématiques sera complétée par une épreuve spécifique en algorithmique appliquée évaluée en CCF. En effet, cela rappo-

che le BTS SIO du BTS industriel IRIS et permettra aux candidats d'accéder plus facilement aux concours des écoles d'ingénieurs. C'est également un tremplin vers la L3, les classes prépas ...

La définition de la grille horaire est en cours avec l'enseignement supérieur, tout comme la répartition semestrielle de la formation sur les 2 ans. Toutefois, il est précisé que le volume horaire hebdomadaire par étudiant sera réduit d'une heure en deuxième année, heure prise sur les enseignements professionnels.

#### Diverses interventions ont suivi la présentation :

- L'épineux problème de l'éthique est soulevé compte tenu de la multiplicité des affaires prudhommales liées au non respect des chartes informatiques en entreprises. Le SNALC rappelle que les programmes de droit traitent déjà de l'éthique en la matière mais que les jeunes générations sont moins scrupuleuses dans de nombreux domaines. Il nous semble que ce sont les professionnels qui doivent sensibiliser encore plus leurs nouvelles recrues puisque nos programmes traitent déjà du sujet.
- L'évaluation en CCF : la nécessité des candidats d'être interrogés en CCF sur site de formation est jus-

# En direct des CPC (suite)

tifiée par le cadre d'apprentissage, chaque réseau informatique étant spécifique à l'organisation.

- Modalités d'examen : la mention " commission de correction " est stipulée à la place de " professeur de la spécialité " du fait de la correction par partie des épreuves et du fait qu'il n'y a plus un unique correcteur.
- Notation : le jury reste souverain, c'est lui qui arrête les notes et non la commission de correction.

**Vote des modalités d'examen et de la certification : unanimité moins un contre (SNES) et aucune abstention.**

## Présentation du référentiel des activités professionnelles du bac pro Gestion – Administration

Les deux bacs pros actuels (Comptabilité et métiers du secrétariat) accueillent quelques 100 000 jeunes mais la question de l'insertion professionnelle se pose. En effet, les organisations recrutent des BTS CGO, Assistant PME-PMI... de préférence du fait de la grille de salaire et de l'image restrictive des métiers du secrétariat.

La réforme crée un unique bac pro "Gestion et Administration", on passe de la comptabilité à la gestion, on passe du secrétariat à l'administration. La formation vise à améliorer l'employabilité des jeunes vers les TPE, les PME, les PMI, les collectivités territoriales... La comptabilité disparaît car les professionnels ne font plus passer des écritures traditionnelles, ils souhaitent des connaissances dans le domaine de la gestion.

### Diverses interventions ont suivi la présentation :

- L'apprentissage des langues : 2 langues seront obligatoires, l'anglais est incontournable mais il est souhaitable d'adapter le contenu de l'apprentissage à la réalité du terrain (my tailor is rich ne présentant aucun intérêt par exemple !).
- L'attractivité et l'employabilité : pourquoi maintenir une voie qui offre si peu d'employabilité compte tenu de la concurrence réelle des BTS ? Le bac réformé sera une passerelle véritable vers les BTS.
- Formation des enseignants et informations aux enseignants, aux familles : le calendrier sera serré (réforme probablement mise en place pour la rentrée 2011) mais comment former, informer les enseignants ? Des formations seront mises en place. Le SNALC fait remarquer que le train des réformes prévoit toujours un wagon formation – information mais en retard !

**Vote unanime pour la validation des programmes lors de la prochaine CPC en juin 2011.**

## Rapport d'opportunité pour la réforme du BTS Professions Immobilières

L'intervention démontre l'absolue nécessité de réformer un BTS vieux de 12 ans, dans un secteur qui évolue très

rapidement, afin de prendre en compte l'aspect réglementaire national et européen dans le domaine. La présentation par le représentant de la FNAIM était argumentée, très intéressante.

**Vote unanime pour préparer la réforme de ce BTS.**

## La certification AMF au sein du BTS banque

Une instruction de l'AMF oblige les conseillers bancaires en relation directe avec le public d'être certifiés AMF depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les organismes bancaires peuvent certifier par voie interne ou par voie externe avec un organisme agréé AMF leurs salariés. Il est donc souhaitable que les étudiants du BTS banque soient certifiés avant d'entrer en banque afin d'augmenter leur employabilité.

L'idée serait d'introduire un QCM (comme c'est le cas dans les organismes bancaires), agréé AMF dans la formation. 3 possibilités concrètes nous sont proposées :

- Modification du règlement d'examen comme suit : Certification automatique pour tout candidat obtenant son BTS avec une moyenne supérieure à 10/20 ou ayant obtenu 10/20 au moins aux épreuves professionnelles ;
- Ajout d'une épreuve facultative à l'examen sous forme de QCM agréé par l'AMF.

Le débat est ouvert, j'ai rappelé que dans d'autres BTS (MUC, NRC...) les candidats font leur stage en banque et qu'il serait préférable d'opter pour une option facultative ouverte aux candidats du BTS banque évidemment mais également aux candidats d'autres BTS. L'IG est favorable à cette remarque et considère que ce choix serait le meilleur.

**Vote unanime en faveur d'une présentation de l'épreuve lors de la prochaine CPC.**

## Questions diverses

En raison des nouvelles modalités de la représentation syndicale et du vote en octobre 2011, Mme Malicot précise qu'il serait souhaitable que la 16<sup>ème</sup> CPC accepte de proroger son mandat jusqu'en décembre 2011 afin de siéger sur les travaux qui seront engagés d'ici là. Il serait difficile de mettre en place une nouvelle commission compte tenu des délais entre le vote professionnel d'octobre 2011 et la tenue d'une CPC en décembre 2011.

**Vote unanime en faveur du maintien de la commission actuelle en décembre 2011.**

**Jean-René LANARET**  
Académie de Clermont-Ferrand

# En direct des CPC (suite)

## **CPC n°20 :** **Secteur sanitaire et social** Compte rendu de la réunion du 6 janvier 2011

### Présentation du CEREQ sur les effectifs et l'insertion des titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales.

Les effectifs connaissent une **progression constante** de 1969 à 2009 pour dépasser 22 000, essentiellement en formation initiale sous statut scolaire, avec **un taux de réussite** à l'examen de l'ordre de **90%**. Il s'agit à **90% de filles**, issues plutôt de familles d'ouvriers et employés. Leur insertion est bonne avec **un taux en emploi de 77% contre 61% pour les CAP/BEP du secteur tertiaire**. Une part croissante des emplois est en CDD, à temps partiel et dans le secteur public (action sociale et santé). On observe une augmentation de la part des jeunes dans le domaine de l'aide à domicile alors que la proportion d'aide-soignant(e)s diminue, tandis que la part des agents de service hospitalier reste stable. On note que le diplôme de TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale) souffre d'une notoriété quasiment nulle.



### Création du baccalauréat professionnel " accompagnement, soins et services à la personne " avec deux options : à domicile et en structure (Présentation par Madame Guillet)

L'option " domicile " – contrairement à l'option " structures " – ne permet pas la poursuite d'études vers " aide-soignant(e) ".

Au cours des échanges, il apparaît que :

- le ministère de la santé envisage le passage du diplôme d'" aide-soignant(e) " au niveau IV.

- La grille horaire de référence est la grille n°1 (secteur industriel).
- Un plan national de formation de deux journées avant juin 2011 a été demandé par Madame Guillet.
- Un travail sur les équivalences est en cours mais on déplore l'indifférence des autres ministères sur ce sujet.
- Il faut des postes à exigences particulières pour ce bac comme pour la mention complémentaire " aide à domicile ".
- Les titulaires d'un CAP petite enfance entreront vraisemblablement en classe de première.

#### Votes :

- **Pour la création de ce diplôme** : 10 pour (dont SNALC), 6 abstentions, 5 contre
- **Pour le nom** : 12 pour (dont SNALC), 0 contre, 9 abstentions

Première session 2014 pour le bac et la VAE ; ouverture des classes en septembre 2011.

#### Questions diverses :

##### Préparateur en pharmacie :

Le MEN a demandé officiellement par le DEGESCO à son homologue du Ministère de la santé son choix pour la transformation du brevet professionnel : BTS (2 ans) ou DE (diplôme d'état en trois ans). Le choix du BTS a été confirmé ce qui ne convient pas aux professionnels et porte gravement atteinte aux CFA.

**Anne-Marie LE GALLO-PITEAU**  
Académie de Lyon

**Consultez aussi le Diaporama SNALC**  
**de l'enseignement professionnel & technologique**  
**d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

## Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **CAP " Réalisation en chaudronnerie industrielle "** : modification  
<http://www.education.gouv.fr/cid54216/mene1027798a.html>
- **Brevets d'études professionnelles " Maintenance des produits et équipements industriels ", "production mécanique ", " systèmes électroniques numériques "** : modification  
<http://www.education.gouv.fr/cid54156/mene1027791a.html>
- **Brevet de technicien supérieur " Assistant de gestion PME-PMI "**  
<http://www.education.gouv.fr/cid54154/esrs1025212a.html>
- **Brevet de technicien supérieur " Définition et conditions de délivrance de certaines spécialités "**  
<http://www.education.gouv.fr/cid54153/esrs1025207a.html>
- **Brevet d'études professionnelles " Optique lunetterie "** : modification  
<http://www.education.gouv.fr/cid54012/mene1025609a.html>
- **Brevet d'études professionnelles " Boucher charcutier "** : modification  
<http://www.education.gouv.fr/cid54011/mene1025726a.html>
- **Un arrêté du 10 janvier 2011 fixe les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la session 2011 du baccalauréat professionnel pour certaines spécialités peuvent se présenter à l'examen du baccalauréat professionnel de la spécialité renouvelée correspondante.**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023459478>
- **Un arrêté du 11 janvier 2011 fixe les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la session 2011 ou de la session 2012 du brevet de technicien agricole option " transformation " créé par l'arrêté du 18 octobre 1995 peuvent se présenter à l'examen du baccalauréat professionnel spécialité " laboratoire contrôle qualité " créé par l'arrêté du 10 juin 2010.**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023459487>
- **Un arrêté du 12 janvier 2011 fixe les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la session 2011 ou de la session 2012 du brevet de technicien agricole option " aménagement de l'espace " spécialité " gestion de la faune sauvage ", créé par l'arrêté du 18 octobre 1995, peuvent se présenter à l'examen du baccalauréat professionnel spécialité " gestion des milieux naturels et de la faune " créé par l'arrêté du 10 juin 2010.**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023459497>



**Syndicat National des Lycées et Collèges**  
Confédération Syndicale de l'Éducation Nationale  
4, rue de Trévisse – 75009 PARIS  
www.snalc.fr



## IMPORTANT

### **ELECTIONS PROFESSIONNELLES - 20 octobre 2011**

Chère collègue, cher collègue,

Le 20 octobre prochain, pour la première fois sous forme électronique, les professeurs seront amenés à élire comme tous les 3 ans leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires Académiques et Nationales (CAPA, CAPN) et dans les Comités Techniques locaux et national.

CAPA et CAPN	Se prononcent sur les décisions qui interviennent dans le déroulement de votre carrière professionnelle : avancement, affectation, notation, mutation, détachement, disponibilité, promotion, formation, licenciement, ainsi qu'en matière disciplinaire. Les C.A.P. académiques traitent des sujets relevant de la compétence du recteur, les C.A.P. nationales interviennent sur les opérations de compétence ministérielle.
Comité Technique	Consulté sur les problèmes généraux d'organisation et les conditions générales de fonctionnement du service, les programmes de modernisation et les règles statutaires, les problèmes d'hygiène et de sécurité... Parallèlement, le comité doit être informé sur les moyens budgétaires et en personnel (rapport annuel), les actions menées en matière de formation.

Comme tous les 3 ans, le SNALC doit présenter des listes complètes pour pouvoir siéger, représenter, défendre et informer nos collègues.

**Nous aurons peut-être besoin de votre candidature.**

Sachez simplement que si vous acceptez de figurer sur nos listes, **nous ne vous demanderons aucun travail ni aucun service** : certains de nos responsables académiques et nationaux seront, eux, en position éligible, et se chargeront de tout.

Par ailleurs, le SNALC restera comme d'habitude en permanence à votre disposition, pour tout renseignement ou toute aide.

Ne pas constituer de liste pour ces élections reviendrait à donner nos sièges à des syndicats qui n'en ont que le nom !

Nous comptons donc vraiment sur votre soutien et vous remercions par avance de bien vouloir remplir et nous retourner le bulletin de participation ci-joint, qui constitue une pré-déclaration de candidature. Un bulletin officiel de déclaration de candidature sera adressé ultérieurement à tous les candidats.

Bien cordialement,

Marie-Hélène PIQUEMAL  
Secrétaire nationale en charge du secteur Implantation-Communication  
mh.piquemal@snalc.fr



# Déclaration de pré-candidature

*Elections professionnelles du 20 octobre 2011*

*Bulletin à renvoyer à SNALC-CSEN - 4 rue de Trévisse - 75009 PARIS*

**Civilité** ..... **NOM** ..... **Prénom** .....

**Date de naissance** : ..... / ..... / 19..... **Discipline** .....

**Académie actuelle** ..... **Etablissement actuel** .....

**Corps** :       Agrégé     Certifié     PLP     P.EPS     Chaire Sup     CPE     PEGC

Autre : ..... **Classe** :     Normale     Hors-classe     Exceptionnelle

**Adresse électronique** ..... @ .....

**Adresse postale** .....

..... | ..... | ..... | ..... | .....

propose ma candidature sur la liste présentée par le **SNALC - CSEN** (Syndicat National des Lycées et Collèges - Confédération Syndicale de l'Education Nationale affiliée à la **FGAF** - Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires) pour les élections professionnelles du 20 octobre 2011

<i>complétez en cochant :</i>	C.A.P. académique	C.A.P. nationale	C.T. local	C.T. national
Je souhaite figurer en position éligible sur la liste du SNALC-CSEN				
J'accepte de figurer en position de suppléant(e) (au cas où un commissaire serait absent)				
J'accepte de figurer sur la liste pour vous aider à la compléter, et c'est tout				
J'accepte de figurer sur la liste pour vous aider à la compléter, mais retirez-moi si vous avez assez de noms				

**Date** : ..... / ..... / 20..... **Signature** :

# Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
<b>AIX MARSEILLE</b>	<b>M. Gilbert Aguilar</b> Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	<b>M. Marc Silanus</b> snalc.am@laposte.net	<b>SNALC - M. Didier Anastay</b> - Les Fauvettes 181, rue Dr Couvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	<b>M. Gilbert Aguilar</b> (voir col. Président)
<b>AMIENS</b>	<b>M. Martial Cloux</b> - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	<b>Mme Claire Hellier</b> 33/10, rue du Dr Cordier - 02100 Saint-Quentin Tél 03.23.62.17.74 - chellier@acamiens.fr	<b>SNALC - M. Fleury</b> 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	<b>M. Philippe Trepagne</b> 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines Tél 09.73.82.67.93 - philippe.trepagne@dbmail.com
<b>BESANCON</b>	<b>Mme M. Houel</b> - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	<b>M. Julien Pinot</b> - 107, rue Sous la Chaix 25600 Sochaux - Tél 06.38.43.72.06 julien.pinot@wanadoo.fr	<b>M. Gilles Chambaret</b> 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	<b>Mme Michèle Houel</b> (voir col. Présidente) Vice-Présidente <b>Mme A.-M. Marion</b> anne-marie.marion@wanadoo.fr
<b>BORDEAUX</b>	<b>M. François Lehec</b> - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	<b>M. Jean Bertrand Guillaumet</b> - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	<b>M. Philippe Laforgue</b> - Tél 05.56.51.05.76
<b>CAEN</b>	<b>M. Henri Laville</b> - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	<b>Mme Anne Parléani</b> 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02	<b>SNALC - M. Patrick Buhot</b> 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - Patrick.Buhot@ac-caen.fr	<b>M. Henri Laville</b> (voir col. Président)
<b>CLERMONT FERRAND</b>	<b>Mme D. Le Moing</b> - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	<b>Mme Nicole Duthon</b> - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Jean-René Lanaret</b> 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@orange.fr	<b>Mme Duthon</b> (voir col. Secrétaire) <b>Mme Vautrin</b> - Tél 04.73.30.84.84
<b>CORSE</b>	<b>M. Lucien Barbolosi</b> - Tél 06.80.32.26.55 <b>M. Xavier Lacombe</b> (VP) - Tél 06.10.49.28.69 <b>M. René Irolla</b> (coord) - Tél 04.95.21.01.69	<b>Mme Anne-Marie Colombani</b> Les Terrasses de Balestrino - Tél 04.95.51.33.84 20000 Ajaccio - Fax 04.95.21.20.04	<b>SNALC - M. André Agostini</b> Les Terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	<b>M. Pierre D. Ramacciotti</b> - Tél 06.11.27.16.35 <b>Mme R-Marie Biancardini</b> - Tél 06.18.53.80.83
<b>CRETEIL</b>	<b>M. Loïc Vatin</b> - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	<b>Mme Marie-Hélène Burnouf</b> 33, rue de Seine 75006 Paris	<b>SNALC - Mme Damienne Vatin</b> 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	<b>M. André Pinori</b> 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Franconville
<b>DIJON</b>	<b>Mme Françoise Morard</b> 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	<b>Mme Line Godefroy</b> 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	<b>M. Bernard Thiébaud</b> 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	<b>Mme Françoise Morard</b> (voir col. Présidente) <b>M. Bernard Thiébaud</b> (voir col. Trésorier)
<b>GRENOBLE</b>	<b>Mme Renée Damesin</b> - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	<b>Mme Nicole Kuntz</b> - nicole.kuntz@orange.fr 15, rue La Barne - 38160 Chatte Tél 06.70.51.86.13	<b>SNALC - M. Gérard Conseil</b> 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	<b>Mme Renée Damesin</b> (voir col. Présidente) <b>Mme Nicole Kuntz</b> (voir col. Secrétaire)
<b>LILLE</b>	<b>Mme Verbrugge</b> - snalclille@voila.fr 233, rue S'Pry - App' 19 - 62400 Béthune T-Fax 03.21.56.39.02	<b>M. G. Petitberghien</b> - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	<b>Mme Rots</b> - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	<b>M. Grégory Petitberghien</b> (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
<b>LIMOGES</b>	<b>M. Olivier Jaulhac</b> 50, av. du G <sup>e</sup> Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limosin@gmail.com	<b>M. Hervé Domergue</b> - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	<b>SNALC - M. Saillol</b> 6, rue Corat - 23200 Aubusson	<b>M. Oger</b> (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app' 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
<b>LYON</b>	<b>M. Didier Gallant</b> - snalcyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	<b>Mme M. Verguet</b> - martine.verguet@cned.fr 3, bd de la Croix Rousse - 69004 Lyon Tél 06.88.23.15.01	<b>Mme Françoise Gualco</b> 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
<b>MONTPELLIER</b>	<b>M. Jehan-Alain Combey</b> - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcomcombey@wanadoo.fr	<b>M. Jordi Carbonell</b> 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	<b>M. Gérard Lenfant</b> - Tél 06.59.58.44.00 snalcmtresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jujubiers - 11100 Narbonne Plage	<b>Mme France Bamière</b> - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clément de Rivière <b>M. Georges Balitrand</b> - georgesbalitrand@orange.fr
<b>NANCY METZ</b>	<b>Mme Elisabeth Exshaw</b> - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>SNALC</b> 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> Tél. 06.76.40.93.19
<b>NANTES</b>	<b>M. Hervé Réby</b> - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-Christine Ferrere</b> 11, rue des Aubépines - 44980 S <sup>m</sup> Luce sur Loire snalc.nantes@laposte.net	<b>M. Richard Piquet</b> 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	<b>M. Hervé Réby</b> (voir col. Président)
<b>NICE</b>	<b>Mme Dany Courte</b> - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	<b>Mme Françoise Tomaszky</b> Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	<b>SNALC - 396</b> , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	<b>Mme Dany Courte</b> (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
<b>ORLEANS TOURS</b>	<b>M. Hervé Finous</b> B.P. 11 - 45510 Tigry Tél 02.38.58.00.42	<b>M. Laurent Chéron</b> - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	<b>SNALC - 6</b> , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	<b>M. Laurent Chéron</b> (voir col. Secrétaire)
<b>PARIS</b>	<b>Mme Manuelle Gobert</b> - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	<b>M. Christian Doucet</b> SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	<b>Mme Danielle Grimaldi</b> SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	<b>Mme M. Gobert et Mme K. Turoche</b> - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
<b>POITIERS</b>	<b>M. Toufic Kayal</b> - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	<b>M. Alain Roche</b> 8, av. Louis dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	<b>Mme Elodie Le Droucpeet</b> - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	<b>M. Toufic Kayal</b> (voir col. Président)
<b>REIMS</b>	<b>Daniel Engel</b> - SnaCreims@aol.com 59, rue du Mont S' Pierre - 51430 Tinquieux T-Fax 03.26.07.95.48	<b>Mme Christine Clément</b> 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44	<b>Mme Béatrice Jullion</b> 57, rue des Cavins 02370 Chassemy	<b>Mme Christine Clément</b> 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44
<b>RENNES</b>	<b>M. Sébastien Robreau</b> - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	<b>M. Gaëtan Maléjacq</b> - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzané Tél 09.64.09.65.16	<b>M. Philippe Aurioil</b> - rosaurioil@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	<b>Mme Brigitte Ayala</b> - snalc.35@orange.fr Les Riays - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
<b>LA REUNION</b>	<b>M. Pradel</b> - snalc.reunion@snalc.fr 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	<b>M. Ph. Peyrat</b> - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	<b>M. Patrick Hamel</b> - SNALC 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis	<b>M. Albert-Jean Mougin</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
<b>ROUEN</b>	<b>M. Thiell</b> - snalcroaen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	<b>M. Nicolas Rat</b> - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	<b>SNALC - Mme de Bigault de Granrut</b> 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	<b>M. Nicolas Rat</b> (voir col. Secrétaire)
<b>STRASBOURG</b>	<b>Mme Anne Spicher</b> - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	<b>Mme Gabrielle Spicher</b> 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	<b>Mme Nathalie Sutter</b> 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	<b>Mme Gabrielle Spicher</b> - Tél 06.83.29.12.45 <b>Mme Henriette Ludwig</b> - Tél 03.89.77.52.56 <b>M. Jacques Bollenot</b> - Tél 03.89.46.28.26
<b>TOULOUSE</b>	<b>M. Berthelot</b> - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	<b>M. Lionel Vidal</b> - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	<b>Mme Marie-Hélène Piquemal</b> 18, place de Bologne - 31000 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	<b>M. Jean-Philippe Saintis</b> - Tél 06.32.40.47.07 <b>Mme Sylvie Compte-Sastre</b> - Tél 06.74.05.29.80 <b>M. Philippe Pariat</b> - Tél 09.62.52.23.00
<b>VERSAILLES</b>	<b>M. J.-Christophe Vaysette</b> - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am <sup>e</sup> Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	<b>M. François Valeix</b> SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am <sup>e</sup> Roussin - 75015 Paris	<b>Mme Anne-Sophie Wiesek</b> SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am <sup>e</sup> Roussin - 75015 Paris	<b>M. J.-Christophe Vaysette</b> (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
<b>ETRANGER OUTRE-MER</b>	<b>M. Frantz Johann von der Brügge</b> 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	<b>Mme Anna Delmon</b> Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	<b>SNALC-CSEN</b> Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann von der Brügge</b> (voir col. Président)

**La protection  
syndicale et juridique**

**Bulletin d'adhésion**

à renvoyer accompagné de votre règlement  
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

**ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :**

**agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...**

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** de 25 à 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

Académie de .....

Adhésion  Renouvellement

Madame  Mademoiselle  Monsieur

NOM USUEL .....

née ..... Prénom .....

Date de naissance [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Adresse .....

[ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Tél. fixe [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Mobile [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Courriel .....

Corps ..... Discipline .....

Cl norm  Hcl Ech. .... Depuis le [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Stagiaire  TZR  Enseignement privé s/c

CPGE  PRAG  PRCE  STS  Sections internationales

Chef de travaux  Formateur IUFM  CNED  GRETA

Etablissement d'exercice 2010/2011 code [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Nom .....

[ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **S1** (délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de ..... € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES classe normale				CERT, CPE, P-EPS, PLP classe normale			
1-2	Professeurs stagiaires : 69 €						
3	159 €	54	171 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	187 €	4	159 €	54	159 €
5	199 €	68	205 €	5	169 €	57	169 €
6	211 €	72	218 €	6	179 €	61	179 €
7	221 €	75	233 €	7	189 €	64	189 €
8	228 €	78	247 €	8	199 €	68	200 €
9	233 €	79	261 €	9	209 €	71	212 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	225 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	238 €
AGREGES hors classe et CHAIRES SUP				CERT, P-EPS, PLP, CPE hors classe			
1 à 5	250 €	85	275 €	1 à 5	230 €	78	248 €
6	260 €	88	305 €	6 - 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC				Classe normale		180 €	
				Hors-Classe/Classe Excep.		210 €	
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education				59 €			
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD				125 €			
NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation							
ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)							
Adjaenes	80 €	Saenes	100 €	Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
CASU Cl. Normale	170 €	CASU Cl. Excep.	210 €	Infirmier(e)s Cl. Normale	100 €	Infirmier(e)s Cl. Sup.	130 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

\* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion** : le reçu fiscal vous sera adressé dès encaissement si paiement par chèque, à échéance des mensualités (DEBUT JUILLET) pour les prélèvements.

\*\* Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complément juridique** (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à

Cotisation de base (cases bleutées) : .....

Salaires majorés : Outre-mer, Etranger, Dét. + 35 €

Certifiés BI-ADMISSIBLES : ..... + 7 €

Cotisation COUPLE avec : M ..... - 25%  
(-25% pour chaque membre du couple)

CPA, TEMPS PARTIEL, congé formation : .. - 20%

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40%

Adhérent bienfaiteur (j'aide le SNALC de ..... €)

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) : .....

# Cotisations 2010/2011 : le prélèvement automatique

## Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

**N° NATIONAL D'EMETTEUR**  
**675**

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _  .....			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab <sup>t</sup>	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date :  _ _   _ _   _ _ _ _  Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER
<b>Syndicat National des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Tréville 75009 PARIS</b>
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
..... .....  _ _ _ _  .....
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.
<b>NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !</b>

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez dater et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-CSEN – 4 rue de Tréville – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez en fin d'année scolaire un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

**La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité**  
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires nationaux et près de 240 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-CSEN (FGAF) est le 2<sup>ème</sup> syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-CSEN (FGAF) porte sur la politique éducative. Il est par ailleurs **le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État ...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-CSEN, syndicat humaniste, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-CSEN (FGAF) défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**